

Main dans la main

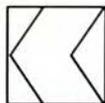
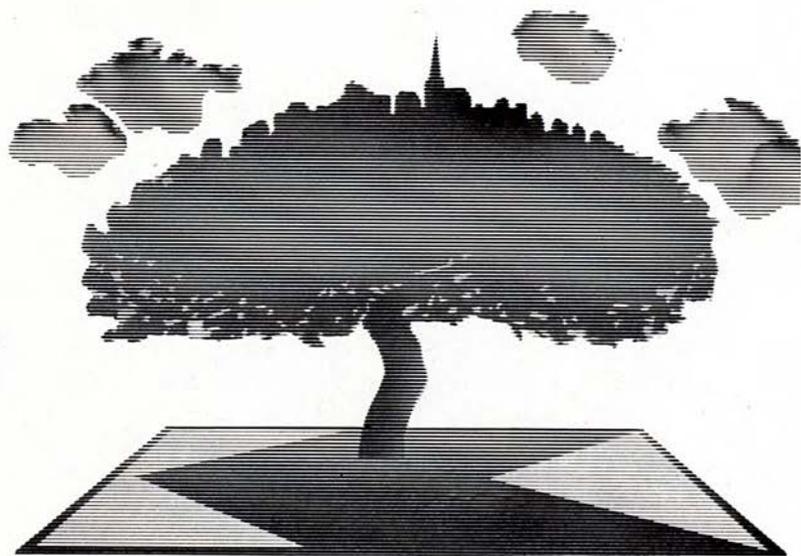


BULLETIN

de l'Association valaisanne des parents de handicapés mentaux

Secrétariat A.P.H.M.: 14, Avenue de la Tour, 1950 SION
Tél. (027) 22 07 87 - CCP 19-3753

NB 753



BANQUE CANTONALE DU VALAIS
Une force pour entreprendre

SOMMAIRE

- Editorial - Progresser ensemble
 - 1987, 25 ans de l'Association
 - Fête pour Jeanine
 - Rapport du Président à l'Assemblée générale du 23 mai 1986 à l'École La Bruyère à Sion
 - Concept institutionnel
-

EDITORIAL

Progresser ensemble

Les circonstances ont voulu que les vacances de cette année se déroulent au sein de nos montagnes alors que la mer avait pris l'habitude de nous accueillir avec ses charmes et surtout sa faculté de faire oublier les difficultés quotidiennes. Mais chaque événement a une face positive et notre expérience de parents montre qu'après-coup, elle est souvent appréciée à sa juste valeur. C'est ainsi que les randonnées dans les Alpes valaisannes et vaudoises m'ont aidé à réfléchir sur l'Association et ses membres, sans oublier nos chers jeunes et moins jeunes. La route que nous devons suivre n'est jamais une autoroute bien signalée avec une circulation sans problèmes à grande vitesse mais bien le sentier dont on ne voit que le début avec un temps de marche individuel pour vaincre des difficultés de degrés variables. De plus, il ne s'agit pas d'un voyage organisé et planifié par la meilleure agence mais bien une course-surprise.

Certains peuvent se mettre en jambe avec une pente douce alors que beaucoup de mamans et de papas doivent immédiatement affronter le raidillon qui leur coupe les jambes. Par contre, chacun peut adapter le rythme à ses possibilités et à celles de l'handicapé en choisissant le coin de repos où il fait bon reprendre son souffle - parfois ses esprits - après une montée souvent rude dont les lacets cachent sans cesse la fin. Heureusement, la plupart des sentiers sont vallonnés et l'alternance de tracés plats encourage les efforts. Parfois, il faut même accepter de redescendre et ce n'est pas si facile bien qu'il s'agisse de la seule solution pour trouver une nouvelle voie plus intéressante. En sachant doser, nous arrivons tous au sommet, à des heures différentes mais avec la récompense d'un «coucher de soleil» propre à chacun. C'est ensuite la nuit nécessaire à la récupération avant de nouvelles découvertes et progressions.

Nous ne sommes jamais seuls sur un sentier et les possibilités d'observation sont nombreuses. La fleur toute de pureté qui frappe le regard en montrant fièrement sa collerette au milieu des pierres burinées par le froid, le soleil et le vent, est pour moi l'équivalent du sourire de notre enfant lorsqu'il a réussi un nouveau progrès ou qu'il dit ainsi merci à ceux qu'il l'ont aidé. Et le regard de celui qui a de la peine à s'exprimer, n'est-il pas très souvent un merveilleux ensemble de fleurs alpestres? Le ruisseau qui chante et sautille dans les alpages en perlant herbes et mousses me fait penser aux nombreuses et rafraîchissantes rencontres avec d'autres parents heureux de partager leurs expériences. Souvent, des personnes suivent le chemin dans le même sens ou nous croisent dans la descente après avoir atteint le but. C'est l'occasion d'un contact où il fait bon d'échanger ses impressions, d'écouter les conseils des spécialistes qui ont un vécu différent mais heureusement complémentaire. Le gazouillis et le sautilllement des oiseaux à la lisière des mélèzes agitant leurs soyeux habits à notre passage et, plus haut, le vol majestueux des chocards caressant les rochers, nous rappellent le lien indispensable entre le ciel et la terre, entre Dieu et les hommes, pour arriver au terme de la course.

Les plaisirs de la randonnée sont décuplés lorsqu'elle se fait en équipe et avec des guides dont la spécialisation et la connaissance du terrain permettent une meilleure progression. Au sommet, la joie partagée est encore plus intense. Pouvoir travailler dans de telles conditions est mon souhait le plus fort pour ces prochains mois durant lesquels notre Association fêtera ses 25 ans d'existence.

Je vois là une occasion exceptionnelle donnée aux parents et spécialistes de collaborer Main dans la Main pour mieux écouter ceux qui ont besoin de nous et faire ainsi une magnifique course, ensemble. Que chacun contribue à la préparation en cherchant des idées dont la concrétisation donne de nouvelles impulsions à l'Association. Vous pouvez les manifester lors des rencontres régionales mises sur pied afin de percevoir davantage les aspirations individuelles. Ce bulletin ouvert à tous est un lieu idéal pour tisser des liens et ne trouvera sa justification que le jour où il deviendra indispensable à chacun. Le secrétariat et les membres du comité sont aussi là pour recueillir les opinions individuelles mais leur efficacité est très limitée sans la participation concrète d'un maximum de parents et de spécialistes. La FORMATION CONTINUE qui débute cet automne pourrait être la première étape d'une longue et enrichissante course.

Mon voeu est que cette fin 1986 et 1987 unisse les efforts de chacun pour atteindre et goûter ensemble les joies du sommet.

Bernard Pattaroni

1987, 25 ans de notre Association

En 1987, nous aurons 25 ans. Que convient-il d'organiser pour fêter dignement ce jubilé de notre Association?

Votre Comité a réfléchi à cette question lors de ces deux dernières rencontres du 24 juin et du 9 septembre 1986.

Il faudrait profiter de cet événement pour mieux nous faire connaître et exposer nos réalisations en faveur des handicapés par des journées portes ouvertes, écoles et ateliers.

Cet anniversaire devrait:

- permettre de présenter au public les problèmes des handicapés et nos réalisations en leur faveur.
- inciter les gens à mieux comprendre nos handicapés, à mieux les aider.
- donner espoir aux parents et aux personnes handicapées pour un avenir meilleur.
- offrir la possibilité de parler de nos projets, de ce qui a été réalisé et de tout ce qui devrait encore être entrepris (formation continue des adultes, l'avenir des 18-23 ans, la prise en charge des adultes qui n'ont plus leurs parents, le 3^e âge, etc.).

Cependant, avant de formuler des propositions concrètes de manifestations à organiser, votre Comité estime qu'il est important de réfléchir sur notre action et sur les raisons profondes de notre Association. Le 25^e anniversaire est un moment privilégié pour établir un bilan, définir notre action et les perspectives d'avenir.

Aujourd'hui, pourquoi une association de parents? Quel est son rôle? Quelles sont ses tâches? Qu'attendent d'elle les jeunes parents?

Votre Comité souhaite associer à cette réflexion le plus grand nombre possible de parents. C'est dans cette intention qu'il organise, pour tous, des rencontres dans les différentes régions de Monthey - Martigny - Sion et Sierre.

Une convocation personnelle sera envoyée à chaque membre-parents en l'invitant à ces rencontres et en lui proposant, à l'avance, des points de réflexion qui seront abordés à chacune de ces réunions.

Votre Comité espère que les parents réserveront bon accueil à cette proposition et que nombreux ils répondent à ses appels afin de préparer activement la célébration de nos 25 ans.



Raymond Héritier

FETE POUR JEANINE

Lors d'un congrès de jeunes dans le sud de la France on m'avait demandé de célébrer l'Eucharistie, un soir, en pleine nature, pour 300 jeunes, plein de vie et enthousiastes, tous avec l'envie de partager; et je m'étais dit: «comment vais-je faire pour capter leur attention? comment les aider à entrer dans la prière pour qu'ils soient disponibles et attentifs?» J'avais repéré, tout près d'eux, un petit ruisseau qui chantait dans les hautes herbes. Ruisseau auquel personne n'avait prêté attention, étant donné l'agitation et le bruit.

Simplement, je leur ai demandé d'écouter un instant le chant de l'eau dans les hautes herbes et le miracle s'est produit. J'ai vu le visage de ces jeunes s'apaiser, les yeux s'éclairer d'une joie pure, grâce au ruisseau qui continuait à chanter discret sous les étoiles, l'Eucharistie était devenue présence et communion.

La même grâce, le même chemin vers cette présence invisible, la communauté de Massongex l'a vécue au cours de ces cinq années et la source, cette fois, ce fut un enfant fragile venu discrètement, presque en s'excusant, à l'Eucharistie de nos dimanches.

Cette source claire, si fidèle que lorsqu'elle n'était pas là c'est comme s'il manquait quelqu'un d'indispensable à la table de famille, Jeanine a purifié, a pacifié et intériorisé notre prière. Jeanine n'a jamais rien dit, elle ne pouvait s'exprimer que par un regard et la joie d'un sourire mais son message à notre communauté a certainement porté plus que toutes les paroles qu'on a pu dire depuis longtemps dans cette église. Elle nous a conduit dans les profondeurs du mystère de Dieu parce qu'en elle, il n'avait aucun obstacle, aucune résistance aux dons de Dieu. Dieu l'a habitée, chaque jour comme le soleil entre dans une chambre de malade pour le réjouir ou comme ses rayons de lumière viennent caresser au matin la rose encore endormie.

Nous ne saurons que dans l'éternité la joie spirituelle qui a habité ce petit être. Vous seuls, Godi et Gertrude, vous en avez pressenti, effleuré la lumineuse intensité de son coeur à travers cet amour vital qui vous unissait à elle depuis 18 ans.

Chaque jour, bien sûr fut loin d'être



un grand jour. Mais après une longue patience de huit années à toute épreuve de votre couple, le miracle de l'amour s'est produit et Jeanine, c'était un dimanche, a su trouver elle-même la façon d'avalier, au point qu'elle en était toute étonnée, elle-même. Vous pleuriez de joie.

Un autre grand jour et celui-là, nous l'avons partagé avec vous dans la lumière d'un dimanche de juin 1982. La communauté entourait Jeanine, alors que sa maman lui donnait pour la première fois le pain vivant de l'Eucharistie. Ce jour-là chacun de nous a certainement communier autrement.

L'année dernière comme aujourd'hui, Jeanine préparait au Bouveret, avec les enfants de l'école, la confirmation. Comme ces jours-là furent pour eux des jours plein de lumière. Ces enfants, grâce à la présence de Jeanine, ont vécu autrement leur engagement. Ils ont tellement bien compris que Jeanine était leur amie.

A notre Mission d'octobre, Jeanine recevait l'huile sainte du sacrement des malades et je ne peux oublier la fête et le sourire de Jeanine lorsque j'ai marqué ses mains du signe de la Croix.

Aujourd'hui aussi pour Jeanine et pour nous c'est un grand jour. Jeanine désormais est née à l'Éternité. «Ses chaînes se sont ouvertes, elle est libre auprès de son Amour». C'est pourquoi, même si notre coeur est triste de la voir partir, nous sommes appelés à célébrer dans la foi et dans la joie son entrée dans la vraie vie.

Réjouissons-nous de sa présence auprès de Dieu: car elle passera son ciel à faire du bien sur la terre, comme le disait Sainte Thérèse de l'enfant Jésus.

Vous qui l'avez fait naître, nous qui avons accueilli sa silencieuse présence, elle nous fera naître à la Vie, elle continuera à nous dire que l'Amour de Dieu, c'est son Soleil et le nôtre, selon le chant qu'elle aimait tant.

Merci Godi et Gertrude d'avoir accepté de partager avec nous l'immense affection que vous portiez à votre enfant. Merci d'être venu, malgré votre peur de déranger, partager l'Eucharistie communautaire avec Jeanine.

Merci à toi, Patrick, pour le témoignage d'amitié que tu as donné à ta petite soeur d'adoption. Merci à vous, papa et maman de Patrick d'avoir accompagné avec tant de compréhension jusqu'à ce jour vos voisins de paliers.

Merci, parce que nous avons compris à travers vous que si on accueille un enfant comme celui-là, c'est Jésus lui-même que nous accueillons et de cela, après ce que nous avons vécu, on ne pourra plus jamais en douter.

Vous continuerez, nous continuerons avec vous, chère famille, à ouvrir nos bras et nos coeurs à la détresse, à la fragilité. La place de Jeanine, celle qu'elle occupait ici à l'Eucharistie, dans notre communauté, dans nos coeurs doit rester profondément présence et interpellation.

Le miracle de l'Amour se poursuivra en nous, si nous sommes capables de devenir ouvert et docile à la grâce comme ce petit enfant que Dieu nous avait donné en cadeau de grâce à notre communauté. Si Jeanine, à travers l'acceptation de ses parents, nous a introduit avec tant de délicatesse dans le mystère de sa passion en communion avec celle du Christ, elle saura nous conduire avec la même délicatesse, avec le même regard d'émerveillement jusqu'à ce matin de Pâques qu'elle contemple aujourd'hui, et un jour nous chanterons avec elle:

«J'étais dans la joie Alleluia,»

«quand je suis parti vers la Maison du Seigneur»

Abbé Martial Carraux

RAPPORT à l'Assemblée générale
DU du vendredi 23 mai 1986
PRESIDENT à l'Ecole La Bruyère à Sion

Chers Parents, Chers Amis,
Régulièrement, année après année, vous êtes une centaine à réserver une soirée pour participer à votre assemblée générale.

Vous êtes nombreux à rester fidèles à ce rendez-vous et à manifester ainsi votre soutien à votre comité.

Chaque année aussi, quelques jeunes parents, quelques nouveaux amis, montrent assez d'audace et osent rejoindre nos rangs.

Nous les anciens, riches d'expériences, riches de soucis et de joie, savons-nous accueillir comme il se doit ces nouvelles forces? Savons-nous les écouter et leur réserver les meilleures places, savons-nous les intéresser?

Interrogeons-nous et essayons de toujours mieux communiquer.

Pour nous aider matériellement à cette communication, votre comité a préparé une édition spéciale du bulletin «Main dans la Main». Ce numéro spécial, que vous avez reçu il y a quelques jours, retrace l'histoire de notre association, présente les réalisations principales et fixe nos objectifs. Je vous invite à le diffuser largement dans votre entourage.

Un autre moyen de communication, probablement le meilleur, reste l'échange individuel et j'espère que vous profiterez tous de le mettre en pratique durant cette assemblée générale déjà et à l'occasion de toutes les rencontres futures.

Pour l'instant, et afin de satisfaire quelque peu aux habitudes protocolaires, voici un résumé de nos activités 1985:
AU NIVEAU DES PARENTS:

- une centaine de participants à l'assemblée générale du 9 mai
- plus de soixante à la Journée du Grand-St-Bernard le 22 septembre
- une participation plus réduite, mais toujours remarquable à l'assemblée des délégués à la FSAPHM à Berne au Symposium «Tutelle 2000» à Fribourg à la journée d'étude de l'ASA Valais aux différentes fêtes de nos institutions (La Castalie - La Bruyère - Les Ateliers)

Quelques parents, entourés de différents membres de votre comité ont oeuvré dans de nombreuses commissions de travail:

- Bulletin Main dans la Main
- Formation de parents
- Formation continue des handicapés
- Colonies et loisirs
- Lotos de Sion et Martigny, etc.

Les membres de votre comité se sont réunis dix fois en séance plénière et ont participé à de nombreux autres travaux divers, tels que:

- Comité de direction des Ateliers et de l'Ecole
- Comité de construction de la Pommeraie
- Conseil de Fondation pour les handicapés mentaux
- Fondation Tornay et Anne-Marie Morand
- Comité de gestion du chalet de Vercorin, etc.

Bon nombres d'activités se déroulent ainsi sans éclat, mais souvent avec efficacité. Deux faits marquants sont à relever pour l'année 1985, soit l'ouverture du nouveau home de la Pommeraie d'une part et l'entrée en fonction du nouveau directeur de l'Ecole La Bruyère d'autre part avec simultanément un important renouvellement du comité de direction.

Sur le plan suisse, les efforts conjugués de toutes les associations et du comité central ont probablement permis de garantir l'avenir des handicapés, ce que le projet de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons risquait de compromettre.

En effet, il est maintenant presque certain que le domaine de l'AI sera retiré du paquet de mesures que la Confédération veut discuter et que, comme nous le souhaitons, la révision de l'AI fera l'objet d'un débat particulier.

Ainsi, ces quelques activités brièvement évoquées démontrent bien que nous sommes sur une bonne orbite puisque les problèmes que nous rencontrons se résolvent sans bruit.

Mais tout ceci ne doit pas laisser croire qu'il n'y a plus de souci. En effet, beaucoup de choses peuvent et doivent encore être faites.

Il faut évidemment, rester vigilants pour conserver les acquis, il faut améliorer encore et toujours les structures déjà en place, garantir des places pour tous les handicapés, les jeunes, les adultes et aussi les plus âgés. Nous devons garder et approfondir les contacts avec les autorités, avec les institutions.

Nous devons aussi penser au renouvellement de certains équipements, dont par exemple, la construction d'une nouvelle école à Martigny, ce à quoi une commission récemment constituée s'attelle en ce moment.

Pour ces tâches matérielles, nous pouvons heureusement compter sur la Fondation présidée par M. Antoine Zufferey que je félicite de son dynamisme et de sa disponibilité. Grâce à sa compétence et à celle des autres membres du Conseil de Fondation beaucoup de soucis nous sont épargnés.

D'autres tâches, par exemple celles visant à l'aide aux parents, nous restent dévolues plus directement. Et pour toutes ces tâches, qu'elles soient directes ou indirectes, l'engagement des parents est primordial.

Vous tous parents ici présents, et particulièrement vous les jeunes, vous êtes tous interpellés et vous devez vous engager aux côtés de votre comité.

Nous avons besoin de sang nouveau, nous avons besoin de vos idées. N'hésitez pas à émettre vos critiques, à faire des



propositions et aussi à vous engager personnellement.

De nombreuses places sont libres dans diverses commissions. Il faut aussi songer au renouvellement des cadres, car il est évident que les idées nouvelles apportées par les jeunes renforcent le dynamisme.

Vous savez bien que ce que nous mettons en place aujourd'hui servira demain et qu'il en va donc de l'avenir de vos enfants. Et puisque nul n'est mieux servi que par soi-même, engagez-vous.

Et tous ensemble, luttons pour nos enfants, luttons pour leur assurer une amélioration de la qualité de vie, ne les sous-estimons pas, mais donnons leur les moyens d'utiliser au mieux leurs capacités.

Jean-Claude Berthod



Services industriels de la ville de Sion

Eau - Gaz - Electricité
Télévision par câble

Qui dit Services Industriels
dit: ENERGIES

1. Mission

Les HOMES ET ATELIERS DE LA FONDATION EN FAVEUR DES HANDICAPES MENTAUX ont pour mission l'accueil, l'accompagnement et l'occupation de personnes handicapées mentales (à partir de 18 ans).

2. Principes

Quelque soit le degré de handicap, les personnes accueillies et occupées dans le cadre des HOMES ET ATELIERS sont considérées comme des partenaires à part entière.

Elles ont droit au respect et à la considération de chacun. Elles doivent pouvoir attendre que les actions mises en oeuvre et que les équipements mis en place concourent à la réalisation d'une vie digne d'homme et de femme, avec les droits et les obligations qui en découlent.

Elles doivent aussi pouvoir compter sur une collaboration étroite entre l'institution et les parents ou les répondants.

Le concept institutionnel s'imprègne des notions de normalisation, d'intégration et de participation de la personne handicapée. Ces notions impliquent la reconnaissance de certaines valeurs fondamentales et reconnues à la personne handicapée, notamment:

- le droit au travail ou à l'occupation (travail productif ou non, en fonction des possibilités de chaque personne),
- la liberté personnelle et le libre choix pour autant qu'ils ne soient pas contradictoires à une vie en communauté ou à une discipline collective et qu'ils ne mettent pas en danger leur intégrité personnelle ou celle d'autrui,
- le droit à une vie affective et socio-culturelle,
- le droit à une formation de base et à une formation continue.

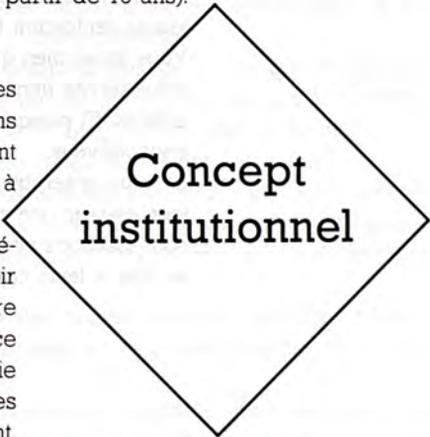
3. Catégories d'usagers

3.1 Personnes handicapées mentales de 18 à 23 ans

Pour une période de formation générale à la vie d'adulte et d'entraînement au travail.

3.2 Personnes handicapées mentales dès 23 ans

Pour une occupation productive, partiellement productive ou non productive dans le cadre d'ateliers ou de services (ateliers de production, ateliers d'occupation, ateliers thérapeutiques ou services hôteliers).



**Concept
institutionnel**

3.3 Personnes handicapées mentales vieillissantes

Pour une occupation partiellement productive ou non-productive dans le cadre d'ateliers ou de services (ateliers de production, ateliers d'occupation, ateliers d'ergothérapie ou services hôteliers) ou par d'autres activités thérapeutiques ou de maintien, en rapport avec leur état de santé physique et mental.

La prise en charge de personnes handicapées mentales en âge d'AVS peut également être envisagée dans le cadre des HOMES ET ATELIERS, pour autant:

- qu'elles aient été préalablement pensionnaires des HOMES ET ATELIERS DE LA FONDATION,
- qu'elles ne puissent pas être admises dans un Home pour personnes âgées,
- qu'elles ne demandent pas une prise en charge par un service de gériatrie ou une prise en charge de type médicalisé.

MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU ATELIER DE REPARATION

office moderne

OFFICE MODERNE

Rudaz - Elsig Cie
Rue de Lausanne 8
1950 SION

4. Objectifs des Homes et Ateliers par rapport aux différentes catégories d'usagers

4.1 Objectifs généraux

Par des occupations dans des lieux appropriés, par un encadrement adéquat, les HOMES ET ATELIERS visent le bien-être et l'épanouissement global et harmonieux des personnes qui leur sont confiées. Dans leurs différentes actions, les agents des HOMES ET ATELIERS tiennent compte des données scientifiques actuelles. Celles-ci démontrent, entre autres, que l'âge adulte représente une période très riche qui permet toute une série d'acquisitions chez les personnes handicapées.

Ainsi, il s'agit non seulement de maintenir les acquis réalisés durant l'enfance et l'adolescence, mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles conduites, en fonction des possibilités, des besoins et des intérêts de chacun.

Les champs d'investigation et d'action doivent toucher les domaines de l'affectif, du cognitif, de la motricité, du social et de la santé en général.

4.2 Objectifs particuliers (liés à l'âge)

4.2.1 pour les personnes de 18 à 23 ans

- Préparation à la vie d'adulte (compétences et conduites sociales: développement de l'autonomie personnelle, de l'autonomie sociale, du sens des responsabilités, des compétences et des capacités de communication, d'expression, de création, poursuite de certains apprentissages fondamentaux, etc.),
- Préparation à la vie professionnelle (orientation, apprentissages fondamentaux de la vie professionnelle: connaissance des gestes professionnels, des outils, des matières, habitudes à la vie et à la discipline du monde du travail, etc.);

4.2.2 pour les personnes âgées de plus de 23 ans

- Mise en place de travaux de production ou d'occupation, d'activités socio-culturelles et sportives, etc., en rapport à une vie d'adulte,
- En collaboration avec des structures extérieures existantes ou à créer, mise en place d'activités favorisant la formation continue;

4.2.3 pour les personnes vieillissantes et personnes âgées

- Mise en place de travaux d'occupation (éventuellement à temps partiel), d'activités socio-culturelles, d'activités ergothérapeutiques et physiothérapeutiques, en rapport avec leur état de santé physique et mental.

4.3 Objectifs spécifiques (liés à la nature et à la gravité des troubles et des déficits)

Mise en place d'actions éducatives, rééducatives et/ou thérapeutiques, en rapport avec l'état et les besoins de chacun.

5. Prestations fournies ou à fournir par les Homes et Ateliers

Actuellement, les HOMES ET ATELIERS assurent l'accueil, l'accompagnement et l'occupation de personnes handicapées mentales à partir de 18 ans. Les actions éducatives, rééducatives, thérapeutiques et occupationnelles sont assurées à travers les unités de vie des Homes et à travers les unités d'occupation (ateliers de production, services hôteliers et ateliers thérapeutiques) existants. Si, à ce jour, ces différentes actions ne relèvent pas de modèle particulier, elles se réfèrent toutefois aux principes relevant de l'approche systémique, des théories analytiques et des bases opératoires visant le maintien des acquis et l'acquisition de nouvelles compétences et conduites personnelles, professionnelles et sociales.

Par l'adaptation des structures existantes ou par la création de nouvelles structures, les HOMES ET ATELIERS devront tenir compte des besoins engendrés par :

- la période de formation générale et d'entraînement au travail,
- la prise en charge des personnes vieillissantes ou ayant atteint l'âge de l'AVS,
- l'intégration de la formation continue,
- la nécessité de développer certaines thérapies, telles que la physiothérapie et l'ergothérapie.



6. Intégration du concept

L'intégration du concept institutionnel exige notamment l'engagement de divers types d'intervenants ou de travailleurs sociaux au bénéfice de formations spécialisées. Cette intégration suppose aussi un aménagement adéquat du milieu de vie, de travail ou d'occupation.

La formation des différents intervenants doit nécessairement comprendre une connaissance approfondie de la personne handicapée mentale et des préceptes régissant son environnement socio-affectif, culturel et professionnel.

Selon la spécificité de la fonction de l'intervenant, cette formation comprendra aussi:

- la connaissance de techniques d'observation,
- la connaissance de techniques d'intervention,
- la connaissance de la pédagogie curative,
- la connaissance de techniques professionnelles de base régissant les ateliers de production ou d'occupation,
- la connaissance de techniques artisanales,
- la connaissance d'autres techniques et méthodes éducatives, rééducatives ou thérapeutiques.

7. Structures

Les HOMES ET ATELIERS se composent actuellement de 4 secteurs (dès septembre 1987: de 5 secteurs).

Les secteurs sont déterminés par leur fonction: éducative/rééducative, occupationnelle, intendance et soutien. Le cinquième secteur comprendra la formation à la vie d'adulte et à l'entraînement au travail.

7.1. Secteur éducatif

touche l'accompagnement (éducation/rééducation) des personnes handicapées mentales par des éducateurs;

7.2 Secteur occupation

touche l'occupation des personnes handicapées mentales par des maîtres socio-professionnels ou des éducateurs;

7.3 Secteur intendance

touche à l'administration et aux services hôteliers des HOMES ET ATELIERS;

7.4 Secteur soutien

touche aux traitements psychopathologiques, psychiatriques, physiothérapeutiques et médicaux des personnes handicapées mentales ainsi qu'à

l'action des services sociaux et à l'action des services spécialisés. Certaines de ces actions sont exercées par des personnes étrangères aux HOMES ET ATELIERS, seule la coordination leur en revient.

7.5 Secteur «Formation à la vie adulte et à l'entraînement au travail»

Ce secteur sera animé notamment par des maîtres socio-professionnels et par des éducateurs formés en pédagogie curative.

Les secteurs «éducatif», «occupation», «intendance» sont constitués de groupes. Les groupes sont déterminés en fonction de la nature de l'action et de leur situation géographique. Ils sont eux-mêmes composés d'unités (unités de vie, unités ateliers, unités de service).

8. Fonctions

L'animation des HOMES ET ATELIERS est basée sur la communauté de travail et l'égalité des fonctions. L'organigramme donne, non un rapport de pouvoir (hiérarchie), mais le champ de responsabilité et d'engagement de chacun.

Chaque membre du personnel a une fonction au sein de son unité. Certains membres ont des fonctions particulières au sein des divers groupes et secteurs. Celles-ci sont essentiellement des fonctions d'organisation, de coordination et aussi de décision.

Le cahier des charges de chaque membre du personnel a pour but de déterminer les tâches organisationnelles, éducatives, didactiques, thérapeutiques, administratives et matérielles de chaque fonction et d'en délimiter les compétences et les responsabilités.

En conséquence, il n'indique ni l'esprit, ni les principes de base à travers lesquels il doit être appliqué.

Cependant, tout projet et tout acte éducatif, rééducatif, thérapeutique qui tendent vers une finalité fixée ne sont possibles que dans la mesure où chacun des agents qui la recherchent, acceptent les contraintes et les règles inhérentes au travail en groupe et en équipe pluridisciplinaire.

Le cahier des charges s'appuie donc principalement sur les notions d'équipe, d'unité, de collaboration et leurs corollaires.



Critères d'admission

Les HOMES ET ATELIERS DE LA FONDATION EN FAVEUR DES HANDI-CAPES MENTAUX sont ouverts à

- des personnes handicapées mentales, du degré léger (mais ne pouvant pas travailler dans le cadre d'ateliers protégés pour des raisons de rendement) à sévère.

Principes

Sexe	masculin/féminin
Langue	française
Age d'admission	de 18 à 55 ans
Confession	pas de condition particulière
Domicile	Canton du Valais
Autres critères d'admission	- être au bénéfice de l'AI - susceptible d'être occupée dans le cadre d'ateliers de production ou d'ateliers thérapeutiques

Critères de non-admission

- handicap mental associé à une toxicomanie (alcoolisme, drogues, etc.)
- troubles psychiques graves demandant une prise en charge de type psychiatrique
- handicap mental associé à une maladie ou à un handicap physique demandant une prise en charge de type médicalisé

Remarques

La prise en charge de personnes handicapées mentales en âge d'AVS peut également être envisagée dans le cadre des HOMES ET ATELIERS, pour autant:

- qu'elles aient été préalablement pensionnaires des HOMES ET ATELIERS DE LA FONDATION
- qu'elles ne puissent pas être admises dans un Home pour personnes âgées,
- qu'elles ne demandent pas une prise en charge par un service de gériatrie ou une prise en charge de type médicalisé.



Du soleil dans le yogourt Cristallina



Des fruits gorg s de soleil. Des fruits et encore des fruits! Tel est le signe distinctif de la qualit  Cristallina. Vous le constaterez tout de suite en savourant l'une des exquises vari t s Cristallina: banane, ananas, framboise, fraise, myrtille et tant d'autres. Nature et soleil y sont emball s. Vous vous rendrez compte que Cristallina est un yogourt tout sp cial, d'une saveur incomparable, d'une qualit  irr prochable. C'est bien pourquoi vous avez int r t   exiger Cristallina, le fameux yogourt extra-fin.



cristallina

Cristallina — frais, naturel, extra-fin

En vente chez votre fournisseur de produits de l'Union laiti re

P.P. 

1950 Sion 2 Nord

COMITE DE L'ASSOCIATION (APHM)

Jean-Claude BERTHOD	Président	Sierre
Cécile THEYTAZ-HIROZ	membre	Le Levron
Georgette PATTARONI	membre	Vionnaz
Anne-Marie ZAMBAZ	membre	Conthey
Walter CHANTON	membre	Sierre
Raymond HERITIER	Secrétaire-caissier	Savièse
Bernard PATTARONI	Vice-président	Vionnaz
Laurent TORRENT	membre	Grône
Wilfried WENDLING	membre	Bramois

Secrétariat: 14, Avenue de la Tour, 1950 Sion - Tél. 027/22 07 87

CONSEIL DE FONDATION

Antoine ZUFFEREY	Président	Sierre
Simone REICHENBACH	Secrétaire	Monthey
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
André BERCLAZ	membre	Venthône
Jean-Claude BERTHOD	membre	Sierre
Félix CARRUZZO	membre	Sion
Emmanuel CHEVRIER	membre	Bramois
Gérard EMERY	membre	Sion
Marcel GROSS	membre	St-Maurice
Raymond HERITIER	membre	Savièse
Edouard MORAND	membre	Martigny

COMITE DE DIRECTION DE L'ECOLE «LA BRUYERE»

André BERCLAZ	Président	Venthône
Lisette BETRISEY	membre	Ayent
Arlette DARBELLAY	membre	Martigny
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
Jean-Pierre CRETTON	membre	Martigny
Laurent TORRENT	membre	Grône
Antoine ZUFFEREY	membre	Sierre
Daniel MOULIN	Directeur	Vollèges
Marion SALAMIN	membre	Sierre

Secrétariat et direction: Rte du Manège 41, 1950 Sion - Tél. 027/31 29 08

COMITE DE DIRECTION DES HOMES ET ATELIERS

Edouard MORAND	Président	Martigny
Marianne REY-BELLET	membre	Monthey
André BERCLAZ	membre	Venthône
Walter CHANTON	membre	Sierre
Emmanuel CHEVRIER	membre	Bramois
Vital DARBELLAY	membre	Martigny
Raymond HERITIER	membre	Savièse
Pierre ANCAV	Directeur	Fully

Secrétariat et Direction: Home-Ateliers, 1907 Saxon - Tél. 026/6 34 71